

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 24 avril 2023 à 16 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et la greffière adjointe, M^e Marie-Pascale Lessard, sont aussi présents.

M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs, M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes, et Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel, avaient préalablement motivé leur absence.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-04-229

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-230

Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – aménagement d'une piste cyclable au parc Dorimène-Desjardins

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'une piste cyclable au parc Dorimène-Desjardins, estimé à 143 683,11 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 65 600,92 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-231

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables du boulevard des Érables

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables du boulevard des Érables, estimé à 37 492,66 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 17 117,90 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Stéphane Béland, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-232

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables du boulevard de Tracy

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables du boulevard de Tracy, estimé à 114 980,39 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 52 496,21 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-233

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables du chemin du Golf

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables du chemin du Golf, estimé à 131 296,49 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 59 945,60 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-234

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables de la rue De Ramezay

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables de la rue De Ramezay, estimé à 275 222,76 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 125 657,54 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-235

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables de la rue Monseigneur-Nadeau

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables de la rue Monseigneur-Nadeau, estimé à 54 019,65 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 24 663,57 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-236

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements – année financière 2023-2024

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que les coûts d'intervention assumés par la Ville pour l'entretien de la Route verte, estimés à 26 200 \$, toutes taxes comprises, sont admissibles à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 12 898 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, ou M. Charles Guertin, ing., directeur du Service du génie, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-04-237

Avis de non-renouvellement et autorisation de signature – bail entre la Ville de Sorel-Tracy et Les Habitations Richard Hébert inc. pour l’occupation de locaux au 26, place Charles-De Montmagny

CONSIDÉRANT qu’un bail est intervenu entre la Ville de Sorel-Tracy et Les Habitations Richard Hébert inc. pour l’occupation, du 1^{er} septembre 2022 au 31 juillet 2023, de locaux situés au rez-de-chaussée de l’immeuble du 26, place Charles-De Montmagny, par des membres du personnel du Service de la planification et du développement urbain,

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu pour la Ville d’aviser Les Habitations Richard Hébert inc. de son intention de ne pas renouveler le bail,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite conclure un nouveau bail,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le bail intervenu entre la Ville de Sorel-Tracy et Les Habitations Richard Hébert inc. pour l’occupation de locaux situés au rez-de-chaussée de l’immeuble du 26, place Charles-De Montmagny, ne soit pas renouvelé et soit résilié à compter du 1^{er} août 2023,

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le nouveau bail à intervenir avec Les Habitations Richard Hébert inc. pour l’occupation de locaux au rez-de-chaussée du 26, place Charles-De Montmagny, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2023, sans possibilité de renouvellement ou tacite reconduction.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n’est présente.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que la séance soit levée.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

M^e Marie-Pascale Lessard
Greffière adjointe

Patrick Péloquin
Maire